



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yonnet Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseine, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Bremt, Sabrina Djerroud, *Echevins* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Gladys Kazadi, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Rudi Landeloos, Houari Bailiche, Mélanie Van Hoef, Marc Hermans, Chantal Dubocage, Regine Heijvaert, Abdallah Jouglaf, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés Pierre Tempelhof, Laila Bougmar, *Conseillers communaux*.

Séance du 17.12.20

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - approbation#

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 40 et 41 par. 1 à 3 de la loi du 20 novembre 1962 portant réforme des impôts sur les revenus;

Vu la lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 février 1996 concernant l'ordonnance du 22 décembre 1995 modifiant certaines taxes régionales et plus particulièrement la suppression de l'article 2 de l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative au précompte immobilier;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 novembre 2019 relative aux centimes additionnels au précompte immobilier, rendue exécutoire par la Région de Bruxelles-Capitale le 16 décembre 2019, pour un terme expirant le 31 décembre 2020;

Vu la situation financière de la Commune;

Considérant la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il sera perçu pour l'exercice 2021, 3.190 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2:

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3:

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 16 votes positifs, 6 votes négatifs, 3 abstentions.

Non : Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Maude Van Gyseghem, Geoffrey Van Hecke, Rudi Landeloos, Chantal Dubocage.

Abstentions : Laure De Leener, Vincent Lurquin, Regine Heijvaert.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 21 décembre 2020

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe Rossignol

Christian Lamouline